



## SUR LA NOTION DE POSSESSION EN LINGUISTIQUE



Dr. Mokhtar S. Chaftar  
Université d'El Fatch  
, Faculté des lettres.

Toute langue analyse l'objet de la communication linguistique de façon propre. Le passage d'une langue à une autre implique une manière différente de voir, afin d'assimiler les tournures propres à la langue étudiée. Par suite, chaque langue segmente le réel à sa manière. Ainsi, la langue française dira : « j'ai ma à la main droite » et la langue arabe dira :

/ yad-ī	ʔ-umn	tu'limu-nī	/
( main-moi	la-droite	elle fait souffrir-moi )	

Les exemples de même réalité exprimés par des moyens linguistiques différents sont innombrables. Le cas précis qui nous intéresse ici concerne la notion possessive en général et en arabe en particulier. Ni l'arabe classique, ni l'arabe dialectal

## **SUR LA NOTION DE POSSESSION...**

---

tripolitain ne connaissent le verbe « avoir ». Alors, de quels moyens d'expression linguistiques dispose un locuteur qui veut caractériser un procès qu'il conçoit comme une possession ? La manière de rendre le verbe « avoir » français et la notion de possession en général m'ont toujours intéressé. En effet, l'ambiguïté de l'arabe, riche et pauvre en même temps quand il s'agit de traduire l'idée de possession est assez tentante.

Le but de ce travail est de décrire et d'analyser les différentes réalisations grammaticales qu'utilise l'arabe dialectal pour exprimer la notion de possession.

Pourquoi l'arabe dialectal ?

Les langues parlées, en général, sont des moteurs d'évolution ; ainsi, le latin parlé a donné naissance, par évolutions successives, au groupe des langues romanes. Ainsi, le parler citadin a un rôle évolutif et novateur, et est considéré comme la source de la régénération de la langue. Par conséquent, c'est dans cette optique que sera étudié également le dialecte tripolitain, afin de voir à quel point il s'écarte de l'arabe classique.

## TRANSCRIPTIONS

## L'arabe dialectal tripolitain

'	ض	d
ء	ط	t
b	ظ	d
ب	ع	
t	غ	g
ت	ف	f
h	ك	k
ح	ل	l
خ	م	m
د	ن	n
د	ه	h
ر		
ز		
ج		
ز		
s		
س		

## SUR LA NOTION DE POSSESSION...

---

š	و	w
ش		
š	ق	y
ص		

### La notion de possession I.

La possession linguistique consiste en la représentation d'une relation strictement binaire entre une substance et une autre substance. La substance A est appelée possesseur. Elle a les traits [ ± humain], [ + animé ], [ + Ego ] ou la classe du locuteur (1).<sup>1</sup> Elle est le topique et occupe en général la première place dans la construction.

La substance B est appelée le possédé ou l'item possédé ; elle est [±humain], [±animé]. Elle se situe dans un rapport à un possesseur. Elle est normalement le commentaire en tant que tel et suit le possesseur. Deux remarques s'imposent : la première est que « relation entre substance et substance » signifie en termes syntaxiques une relation entre un nominal et un autre nominal qui représentent respectivement le possesseur et le possédé ; cela n'exclut pas que des verbes puissent être introduits, contribuant ainsi à l'expression de la possession. Dans un propos courant, les phrases nominales entretiennent des relations non seulement entre elles-mêmes, mais aussi avec des verbes pleins. Dans les deux cas, la relation est fondamentalement entre nominal et nominal ou, sémantiquement parlant, entre substance et substance. Dans les phrases nominales, la relation est en principe posée ou énoncée.

---

<sup>1</sup> Seidler, H. J., Possession..., 1983, p. 4.

Dans les phrases verbales, la relation est en principe construite. La distinction n'est pas catégorielle, mais gradiente.<sup>1</sup>

La deuxième remarque concerne la procédure par laquelle la relation possessive est établie en choisissant un des termes comme point de départ et l'autre comme cible. Certaines langues choisissent la direction du possesseur au possédé : "A d'autres la direction possédé- est le possesseur de B" possesseur : "B est le possédé de A" et d'autres montrent des constructions correspondantes aux deux directions.

Selon l'hypothèse du "LIPOC" ("language - Independent - Preferred - Order - Of - Constituents") de Dic<sup>2</sup>, le choix de certaines stratégies d'organisation linéaire des éléments constituant un phrase plutôt que d'autres théoriquement possibles serait dû à des raisons psychologiques.

Cela étant dit, le phénomène linguistique qu'on étiquette comme "possession"

demande à être étudié et classifié, car les recherches linguistiques ont montré que la notion de possession est loin d'être claire. Le phénomène, habituellement, est réduit à une catégorie conceptuelle de "possession" qui s'axe sur le possédé, non sur la manière de posséder ou d'être possédé : "mon livre", "mon ami", "mon dieu" sont des items possédés ; mais on ne pourrait pas dire que je possède mon Dieu.

On entend ici des rapports de toutes sortes qui sont loin de réduire à la seule possession.

H. J. Seiler<sup>3</sup> a parlé d'une différence à la fois conceptuelle et formelle : on peut dire sans commentaire /j'ai un livre /, mais cela ne va pas pour /j'ai une oreille/. De même, l'opposition

<sup>1</sup> Seiler, H. J., idem, p. 5.

<sup>2</sup> Dick S., Fonctionnel Grammar, 1981, P. 189.

<sup>3</sup> Seiler, H. J., ibidem, P. 2

inaliénable vs. Aliénable n'explique pas tous les cas, car plusieurs noms apparaissent à la fois dans des constructions inaliénables et aliénables<sup>1</sup> ; la différence devrait être décrite à partir des constructions dans lesquelles ces mots entrent ou dont ils font partie.

Une autre piste encore consisterait à réduire le phénomène de possession à une catégorie sémantique. La grammaire transformationnelle dit que toutes les constructions possessives sont dérivées d'une structure profonde. Mais ni l'arabe ni d'autres langues ne connaissent de phrases avec "avoir" et où l'objet possédé est l'objet de structure de surface de ce verbe. En effet, plusieurs langues ont le verbe statique "avoir" dont le sujet est le possesseur prototypiquement humain, et dont l'objet est le possédé. Le sens exact de tel verbe varie d'une langue à l'autre ; d'habitude, il dénote la possession physique des objets, la relation tout et partie (avec le tout comme possesseur et la partie comme possédé), les relations des parties du corps, la possession des facultés mentales et souvent un sens actif qui vient de la possession. (tenir, trouver, prendre, saisir, enlever, ôter (sans permission), obtenir...). Le plus souvent, le verbe avoir ou son équivalent résulte d'un traitement sémantique des verbes actifs de possession (tenir, enlever, usurper, mettre la main sur – sans permission – illégalement, saisir, prendre, obtenir, ...) au moyen duquel le sens "l'action de prendre possession" est "blanchi" en exprimant seulement son résultat tacite par induction d' "avoir possession"<sup>2</sup>. C'est le processus historique qui explique pourquoi le codage syntaxique de tel verbe est conforme au modèle transitif de ses sources. Pour les langues qui n'ont pas ce verbe "avoir", d'autres configurations peuvent cependant coder la possession :

---

<sup>1</sup> Mosel U., Nuclear Micronésien..., 1980, cité par Seiler, H. J., *ibidem*, p. 12.

<sup>2</sup> Givón, T., A Functional Typologie, p. 103.

a) L'expression statique utilisant "be with" (être avec), caractéristique des langues bantoues comme le benba (V. Givon 1972).

n	-	di	no	-	omvana
I	-	be	with	-	child
Je	-	suis	avec	-	enfant

lit. I am with a child = I have a child  
lit. je suis avec enfant = j'ai un enfant

Le possesseur est sujet, conformément donc à certain sens au modèle transitif, mais l'expression est statique.

b) Dans d'autres langues, comme les langues sémitiques et slaves, la possession est exprimée par un renversement complet des relations sujet objet, avec l'action possédée comme le patient<sup>1</sup> d'un état, sujet de "être", et où le possesseur est exprimé comme un datif objet.

c) L'arabe utilise des constructions non verbales pour certains verbes en indo-européen, le plus notable de ces verbes est le verbe "avoir".

Cela est conforme à l'affirmation de John Lyons<sup>2</sup>, selon laquelle "être" et "avoir" ne sont pas des verbes appartenant à la structure profonde ... Au niveau de la structure de surface, on trouve plutôt la relation de

<sup>1</sup> Agent, patient, bénéficiaire = termes empruntés au catalogue de cas profond de Fillmore (1971-1978).

<sup>2</sup> Lyons, J., Language (V. 3), 1967, p. 390.

## SUR LA NOTION DE POSSESSION...

possession qui met en rapport un possesseur et une chose possédée en tant que valence d'un prédicat. Les techniques pour exprimer cette mise en rapport peuvent être extrêmement différentes d'une langue à l'autre : l'arabe et le russe, par exemple, peuvent exprimer la possession comme une relation de localisation :

Le russe :

u	menja	est'	mašina
près	-de moi	-il y a	[ une ] voiture]

= j'ai une voiture

L'arabe

Cind-ī	sayyāratun
chez-moi	[il y a ] une voiture

= j'ai une voiture

Dans les deux exemples, la voiture est localisée par rapport à moi. Il s'agit de réalisations grammaticales différentes d'une même structure, appartenant au niveau sémantico-référentiel et exprimant la possession qui peut être représentée selon la logique des prédicats comme une prédication à deux valence : le possesseur et le possédé, comme il a déjà été signalé plus haut. Chaque langue doit exprimer d'une certaine façon cette relation qui a été considérée, à juste titre, comme "a behavioral cognitive function" (fonction cognitive

comportementale) dans la mesure où il ne s'agit pas d'une notion purement et uniquement linguistique<sup>1</sup>. La différence selon laquelle les techniques

grammaticales expriment cette relation n'a de sens que par rapport à l'identité fonctionnelle du niveau sémantico-référentiel.

Il est reconnu que les expressions locatives sont en relation systématique avec les expressions possessives dans plusieurs langues, notamment en arabe. Il est aussi montré par Eve Clark 1978 : 85-126 que le possesseur dans les deux constructions possessives, à savoir

1. Tom has a book (Tom a un livre)
2. Tom's book (le livre de Tom)

Est simplement une place animé. L'objet possédé est localisé dans un espace, tout comme l'objet désigné dans les phrases existentielles ou locatives.

Dans les constructions possessives, la place du (lieu) se trouve être un être animé tel que [+ animé].

Cette relation entre constructions locative, existentielle et possessive a poussé Lyons (1967)<sup>2</sup> à défendre la thèse selon laquelle les deux constructions possessive et existentielle sont dérivées (synchroniquement, diachroniquement et même ontogéniquement) de la même source, à savoir la locative. Les arguments de cette thèse sont repris et développés dans les travaux de plusieurs linguistes : Allen (1964), Bendix (1966), Benveniste (1960), Fillmore (1966), Halliday (1967), Huang (1966) et Kahn (1966) pour qui "tout ce qui est, est quelque part et tout ce qui est nulle part, n'est rien"<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Seiler, H. J., Objectives, p.24.

<sup>2</sup> Lyons, J., idem, p. 390

<sup>3</sup> Kahn, C. H., 'the greek verb "to be" and the concept of being', Foundation of Language, V. 2, 1966.

## SUR LA NOTION DE POSSESSION...

Mais s'il est vrai que pour exprimer la relation possessive plusieurs langues utilisent les expressions locatives, cela ne permet pas de réduire la possession à la localisation. Pour H. J. Seiler, les expressions locatives sont une des différentes significations de la relation non inhérente ou établie. Il donne l'exemple tiré du russe, et traité par Isacenko (1974).

129 u Pe'ti est' maši'na  
lit. Près de Peter il y a [une] voiture  
= Peter a une voiture

130 maši'na u Peti  
= la voiture est avec/à Peter

131 maši'na u garazé  
= la voiture est dans le garage

Interprétation :

Isacenko appelle "dans le garage" (131) un locatif propre et "avec/à Peter" (130) un adessif. Par ce contraste, il fait comprendre pourquoi il refuse à "avec Peter" (129) une interprétation locative et pourquoi il revendique ici "une relation d'implication."

La différence entre l'interprétation possessive et locale (adessive) de la construction "U + génitif" semble tenir de la position du topique comme dans (129) ou dans la position du commentaire comme dans (130).

En ce concerne les constructions existentielles, il faut noter que si un objet "est" (existe), cela signifie qu'il peut être trouvé quelque part dans l'espace ; et cela peut par conséquent exiger du concept de l'existence d'être exprimé par des termes locatifs dans les langues naturelles.

Plusieurs possibilités ainsi s'offrent pour exprimer l'existence et par là établir une relation possessive avec un possesseur humain et les instruments culturels comme possédé.

La construction possessive en arabe introduit au présent l'élément "inda" qui est identique à la préposition signifiant "chez"; cet élément a une fonction locale et prend des suffixes pronominaux.

Dans un usage strictement locatif, elle donne les syntagmes comme (1) et (2) ; note qu'en arabe, il n'y a pas d'équivalent au verbe "être" au présent, que l'article défini "al" a un rôle référentiel et que les verbes s'accordent en personne, en nombre et en genre avec leur sujet.

- (1) al-kitābu                      cinda-hu  
le- livre [est]                    chez-lui  
= le livre est chez lui

- (2) as-sayyārātu                  cinda            zaydin  
la-voiture [est] chez            zayd  
= la voiture est chez zayd

A première vue et à part l'ordre des mots, la construction possessive semble être identique à cela.

- (3) cinda-hu                    kit bun  
chez-lui                        un livre  
= il a un livre

- (4) cinda zaydin                sayy ratun  
chez zayd                        une voiture  
= Zayd a une voiture

Cependant, plus nous commençons à nous intéresser aux constructions possessives en détail, plus ce parallélisme

## SUR LA NOTION DE POSSESSION...

superficiel s'évapore : une investigation plus détaillée montre en effet une distribution très variée des relations grammaticales dans les constructions.

Dans la construction locative, nous avons clairement une phrase nominale sujet (le livre/la voiture).

Dans les constructions possessives, le possesseur, malgré la forme locative "cinda", se comporte pourtant comme un sujet. En arabe, les constructions possessives et locatives sont assez fermées l'une à l'autre ; la différence principale réside dans l'ordre des mots, et même ici la différence est déterminée par la structure du topique/commentaire plutôt que par les relations grammaticales.

Toutes ces configurations préfigurent donc la notion de possession et l'originalité de l'arabe est d'exprimer la relation "avoir" à partir d'un tour syntaxique qui transpose le sujet en possesseur.<sup>§</sup>

Par ailleurs, l'une des plus grande difficultés consiste à limiter le domaine de la possession. Seules les constructions adnominales seront considérées, qui modifient un nom ou un syntagme nominal dans une construction endocentrique d'autre part, les verbes de possession de type "avoir" seront considérés. Sémantiquement parlant, ce domaine peut être défini comme la vie culturelle. C'est une relation entre l'homme en tant qu'être humain et ses relations de parenté de toutes sortes, les parties de son corps, les matériaux qui lui appartiennent, sa culture, sa production intellectuelle<sup>1</sup>. En d'autres termes, cette classe de relations traduit un mode de vie, une manière de s'intégrer à un environnement matériel et intellectuel.

### Le concept de possession

---

<sup>1</sup> Seiler H. J., Possession, p. 6.

Il résulte de tout ce qui vient d'être dit qu'il est impossible de définir la relation de possession avec les deux termes : le possesseur et le possédé en termes purement et uniquement linguistique.

Un concept est en lui-même une pure création de l'esprit, il est virtuel ; l'actualiser, c'est l'identifier à une représentation réelle du sujet parlant. Dans ce sens, par construction possessive en arabe, nous référons à une construction dans laquelle le sujet (nom relationnel) pronominal ou nominal représente le possesseur qui possède l'objet (nom relationnel ou absolu) représentant le possédé (l'item possédé) selon une technique syntaxique appropriée au syntagme nominal et une autre appropriée au syntagme verbal.

Cette supposition de l'image mentale de la possession paraît indispensable à une considération linguistique de ce sujet. En d'autres termes, les expressions possessives reflètent toujours une relation conceptuelle de possession incluant le possesseur et le possédé. Mais cette relation conceptuelle caractérise aussi le type de possession exprimé, à savoir : inaliénable vs. Aliénable ou inhérent vs. Etabli.

Pour Seiler et selon la théorie relationnelle ou la logique relationnelle, la distinction est faite ici entre les relations internes et les relations externes : une relation externe entre deux termes A et A' existe lorsqu'il y a un "troisième" élément, un "entre" (a between) qui n'est ni A ni A' ; et ce "troisième" est plus qu'une simple séparation (Van den Boom fn. 5)<sup>1</sup>. La relation interne est présente lorsque ce "troisième" élément est absent, lorsqu'il n'y a pas de distance ou d'espace entre A et A'. Pour Seiler, la possession linguistique et la possession

---

<sup>1</sup> Van den Boom, H., in an unpublished UNTTYP progress report, July 17, 1981, cité par Seiler p. 7.

## SUR LA NOTION DE POSSESSION...

conceptuelle sont liées l'une à l'autre par la notion d'invariant fonctionnel, par les deux rapports du principe fonctionnel de la possession inhérente vs. non inhérente ou établie.

### II. Les constructions utilisées par le dialecte arabe tripolitaïn pour exprimer la possession.

#### A. Les constructions utilisées dans le syntagme nominal

Pour exprimer la possession il existe en arabe tripolitaïn plusieurs constructions différentes du syntagme nominal plus ou moins marquées. Chacune est soumise à des restrictions d'occurrence spéciale qui dépendent d'un certain nombre de facteurs : le caractère défini ou indéfini du syntagme nominal possédé et du syntagme nominal possesseur, le type de possession exprimé et les propriétés sémantiques et phonologiques des syntagmes nominaux en question.

#### 1. L'annexion

En arabe classique et en arabe dialectal tripolitaïn, c'est par l'annexion qu'on exprime normalement la relation possessive dans le syntagme nominal. Les dialectes ont hérité cette technique de la langue classique mais ont introduit certaines modifications, comme l'absence de vocalisation, le non-respect des relations grammaticales, l'absence de l'inflexion et le développement de la tournure analytique.

##### 1.1 L'annexion synthétique

Elle consiste en la juxtaposition de deux ou plusieurs termes groupés de telle sorte que le premier soit déterminé par le deuxième, le deuxième par le troisième, et c... Il s'agit d'un procédé de détermination. Le dernier terme équivaut à un complément déterminatif.

Selon la nature des composants, l'annexion exprime deux notions générales : l'indépendance et la qualification.

#### 1.1.1. L'annexion de dépendance

Il s'agit d'une relation de dépendance entre un nom et son complément de spécification au cas oblique rendu en indo-européen par la préposition "de". Le nom gouvernant et nom gouverné forment un tout inséparable. Dans cette annexion le premier terme et dans dépendance du déterminant : dépendance réelle, appartenance, rapport de la partie au tout, de l'individu au groupe.

- L'ordre des mots est toujours possédé – possesseur.
- Les relations sémantiques de l'annexion synthétique  
Celle-ci est utilisée pour exprimer un grand nombre de catégories sémantiques<sup>1</sup>, dont la relation possessive, c'est-à-dire celle qui nous intéresse dans cette étude.

- \* Possession d'un objet concret :      ḥoṣ Xāl-t-ī = la maison de ma tante.
- \* Possession d'un nom abstrait :      mas'alt wild-ik = l'affaire de ton fils.
- \* Relation intime et mutuelle de parenté : ummu-k = ta mère.

<sup>1</sup> Pour plus de détails, cf. Eksell, K., The Anal. Gen. In the Mod. Arab. Dia., 1980, pp. 32-35



Beaucoup de langues ont suivi le même chemin ; pour y parvenir elles ont parcouru les premières étapes de cette série, mais elle n'ont pas toujours abouti au dernier stade. Pour la langue arabe, Sibawayh a essayé de faire même en verbalisant certaines prépositions. Il défendu la thèse que le syntagme locatif

**fi-ha** "contenir, exister" a le statut d'un verbe, mais qu'il a été impossible de l'utiliser puisque les Arabes le rejettent. La référence ici est le discours des Arabes qui, bien entendu, doit être considéré comme la première norme quand on veut distinguer le permis du défendu, c'est-à-dire ce qui aurait empêché ou favorisé un autre développement éventuel.

L'arabe n'a pas suivi ce développement. Il conçoit la position comme le résultat d'un mouvement, l'état comme le résultat d'une action. Ainsi, l'arabe est une langue phénoméniste plutôt que mentaliste. Cette langue préfère parler d'une manière plus concrète, éviter les relations de type général, afin de conserver la force sémantique et la clarté de l'expression. Les verbes, en effet, sont chargés sémantiquement, ce qui leur permet de préciser le mode de l'établissement de la relation.

Nous concluons en disant que n'importe quel verbe ne peut être qualifié de verbe de possession. La série sémantique "tenir", "saisir", "obtenir", "gagner", "prendre", "acquérir", "s'emparer" ne peut être prolonger indéfiniment. Certains verbes peuvent devenir verbes de possession parce qu'ils se substituent à l'équivalent "avoir".

"l'homme a volé une voiture" entraîne aussi qu'il l'a, mais voler est difficilement qualifiable de verbe de possession.

Pour qu'un verbe soit qualifié de verbe de possession, une certaine quantité ou report de potentiel métalinguistique doit être requise ; autrement dit, ce qui est prédit doit tout d'abord référer au mode de la relation entre les deux nominaux. Or, les

## SUR LA NOTION DE POSSESSION...

réalisations linguistiques représentent, dans les termes de la logique des prédicats, les relations sémantico-référentielles constituant le composant initial de n'importe quel modèle linguistique en tant que représentation mentale de la réalité à exprimer.

### Conclusion

La relation de possession un possesseur et une chose/personne possédée. Les techniques pour exprimer cette mise en rapport peuvent être extrêmement différente d'une langue à l'autre. Il s'agit de différentes réalisations d'une même structure appartenant au niveau sémantico-référentiel et exprimant la possession. Chaque langue exprime d'une certaine façon cette relation. La différence selon laquelle les techniques grammaticales expriment cette relation n'a de sens et ne peut être appréciée que par à l'identité fonctionnelle du niveau sémantico-référentiel de base.

Le verbe en arabe classique et en arabe dialectale tripoliteain a une forte lexicalisation, il n'est pas réductible à une copule pure ou à un verbe vide

comme "avoir". Donc, l'arabe a tendance à parler d'une manière concrète, il préfère conserver la force sémantique. Dans certaine stratégies, le dialecte tripoliteain montrerait une propension à réadopter des structures classiques, ce qui motivent le choix de certaines constructions plutôt que d'autres. Dans d'autres domaines, le dialecte s'écarter sensiblement de l'arabe classique et met en relief son rôle novateur.

Ce rôle évolutif se voit clairement dans le développement remarquable de l'annexion analytique et dans la technique des prépositions où la verbalisation est amorcée, puisque, d'une part, on a un véritable paradigme qui est devenu une

conjugaison, et que, d'autre part, d'ordre des phrases a été définitivement renversé.

### Références

- ALLEN, W., 1964. Transitivity and Possession. In : Language, 40, 3, pp.337-343
- ANDERSON, J. H., la grammaire casuelle. In : Langages, 38, pp. 18-58, Didier  
Larousse
- BALLY, Ch., 1965. Linguistique générale et linguistique française (4<sup>ème</sup> édition)  
France-Berne 370 p.
- BENVENISTE, E., 1966. Problèmes de linguistique Générale, Paris, Gallimard
- BOHAS, G., 1979. Contributions à l'étude de la méthode des grammairiens  
Arabes en morphologie et phonologie d'après des grammairiens  
'tardifs'. Thèse d'Etat, Univ. De Paris III,  
inérite (Lille, Univ.  
De Lille III, 1982)
- COHEN, D., 1986. The possessive predicate in north africain vernacular arabic.
- FREI, H., 1938. Sylvie est jolie des yeux . In : Mélanges de Linguistique, offerts  
à Charles Bally, p. 185-192
- Givon, T., 1984, 1990. Syntax. A functional – typological introduction.
- GUELLA, N., 1990. Sur la notion de possédé/possédant en arabe. In : Cahiers

de dialectologie et de linguistique contrastive,  
11, 10-18,

Université d'Oran, Publication de l'Institut  
des langues.

LYONS, J., 1967. A note on possessive, existential and  
locative sentences. In :

Foundations of Language, 3, 390-396

Idem, 1968. Introduction à la linguistique théorique, C.  
U. P., 382 p.

Meillet, A., 1924. le développement du verbe avoir.

SEILER, H., 1983. Possession as an Operational Dimension of  
Language,

Gunter Narr Verlag Tubingen, 91 p.





